Programme de formation



Economique des élus CSE

14 Heures soit 2 jours

En Intra: 14 lot st fleurs
83870 Signes

Public: Savoir communiquer

Pré-requis:
Savoir lire et écrire le français (niveau professionnel)
Membre du Comité Social et Economique. Chef d'établissement.

Intra 1850€ net de taxe

Objectifs pédagogiques

- Remplir son rôle économique au sein du CSE
- Apprendre à lire les documents financiers de l'entreprise
- Exercer pleinement les attributions économiques du CSE

Modalités pédagogiques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Support de formation fourni et projeté en session
- Expérimentation des méthodes et outils découverts en formation
- Exposés théoriques
- Exercices de rédaction d'objectifs pédagogique et de construction de supports.
- Etude de cas concrets
- Evaluation: Théorie et Pratique de la formation
- Mise en situation évaluées
- Quizz

Modalités d'inscription

- De 1 à 10 apprenants
- Groupe supérieur a 10 nous consulter
- Mail: info.formation83@gmail.con

Compétences visées

- Connaissance et maîtrise des prérogatives économiques.
- La lecture et l'analyse des données économiques et financières.
- Défendre efficacement les intérêts des salariés.

EI - Audits Formation
3716 Chemin Saint Antoine –83740 La Cadière d'azur
N°SIRET : 395 278 906 00023 N° SIREN / 395 278 906 R.C.S Toulon – RC Generali n°: AN874519
N° formateur : 93830519283 DREETS-PACA -Code APE: 85-59B
audits.formation@gmail.com

Journée 1:

- **Rôle et cadre légal de la mission SSCT**

Matin (9h00 - 12h30)

- Présentation des participants et objectifs de la formation
- Cadre juridique du CSE et des missions SSCT
- Les obligations de l'employeur en matière de santé et sécurité
- Principes généraux de prévention
- Les différents types de risques (physiques, chimiques, psychosociaux, ergonomiques)
- Outils et méthodes d'analyse :

Après-midi (14h00 - 17h30)

- Les attributions spécifiques du CSE en SSCT (Code du travail)
- Moyens d'action des élus (heures de délégation, liberté de circulation, expertises)
- Relations avec les acteurs internes et externes (employeur, inspection du travail, médecine du travail, organismes de prévention)

Atelier pratique: analyse d'un accident du travail (étude de cas)

Journée 2:

- **Fonctionnement et mise en pratique**

Matin (9h00 - 12h30)

- Organisation des travaux du CSE en matière de SSCT
 Préparation et participation aux réunions
- Suivi des actions de prévention dans le temps
- DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels)
- Plan de prévention
 Fiches de sécurité
- Méthodes d'enquête après accident / incident
 Droit d'alerte et droit de retrait

Après-midi (14h00 - 17h30)

- Communication des élus avec les salariés
- Responsabilités civiles et pénales des élus et de l'employeur
- Bilan et plan d'action concret pour l'entreprise

Mise en situation: simulation d'une réunion CSE-SSCT (préparation de l'ordre du jour, échanges avec l'employeur, compte rendu)

Évaluation et clôture de la formation

Fin de la formation